



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. limitée  
27 septembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Cinquante-septième session**

Genève, 15-28 septembre 2010

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

**Projet de rapport du Conseil du commerce et du  
développement sur sa cinquante-septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 28 septembre 2010

**Table des matières**

	<i>Page</i>
II. Résumé du Président.....	2
Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	2

## II. Résumé du Président

### Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

1. De l'avis général des participants, les travaux de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien étaient utiles. Le «Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/57/4) a été unanimement salué par tous les représentants des 18 délégations (y compris des cinq groupes) qui ont fait des déclarations sur cette question. Ceux-ci ont complimenté la CNUCED sur la qualité de ses travaux de recherche et d'analyse et au sujet de la pertinence des activités de coopération technique que le secrétariat entreprend afin de soutenir les efforts de renforcement des capacités des Palestiniens.
2. Les recommandations de la CNUCED ont été jugées utiles dans l'optique du développement et du redressement de l'économie palestinienne, et considérées comme un cadre d'analyse important dont la communauté internationale pourrait s'inspirer pour concevoir des interventions adéquates à l'appui du peuple palestinien.
3. Presque tous les représentants se sont déclarés préoccupés par la situation économique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé, surtout à Gaza. Ils étaient alarmés par la destruction systématique de l'économie et de l'outil productif palestiniens, par la perte de terres, par la fragmentation du territoire, par l'absence de marge d'action, par la dépendance à l'égard de l'aide, par l'affaiblissement du secteur privé, par le taux élevé de chômage, par l'insécurité alimentaire, par l'accès refusé aux ressources naturelles et économiques, par l'incapacité du peuple palestinien de produire et d'être autosuffisant dans un contexte d'occupation, par la dépendance économique à l'égard d'Israël, ainsi que par les souffrances et le siège de Gaza.
4. Un représentant a estimé que l'assouplissement du blocus de Gaza, annoncé en juin de cette année, n'avait eu qu'un impact économique marginal et a déclaré que l'autorité d'occupation était la seule partie responsable de la population et du territoire occupés selon le droit international. Il a dit que le territoire palestinien occupé continuait de faire face à des problèmes particuliers dus à l'occupation qui venaient s'ajouter à ceux auxquels étaient généralement confrontés les pays les moins avancés (PMA). Il a rappelé la résolution 43/178 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de faire bénéficier le territoire palestinien occupé du traitement préférentiel accordé aux PMA, et a ajouté que l'Autorité palestinienne s'efforcera de participer à la Quatrième Conférence des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés en 2011. En conclusion, il a jugé que le rapport de la CNUCED était un bon point de départ pour préparer la treizième session de la Conférence à Doha.
5. Un autre représentant a félicité l'Autorité palestinienne de ses efforts de réforme et s'est engagé à soutenir toutes les mesures qui amélioreraient les conditions de vie du peuple palestinien, en particulier celles destinées à renforcer les relations commerciales bilatérales entre l'Union européenne et le territoire palestinien. Il a expressément évoqué une proposition de la Commission européenne visant à admettre en franchise de douane et sans contingent les exportations palestiniennes à destination de l'Union européenne.
6. Des représentants se sont félicités de la reprise des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Ils espéraient que sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, du principe de la terre contre la paix, de la feuille de route et de l'initiative de paix arabe, ces négociations déboucheraient, dans un délai d'un an, sur une solution prévoyant deux États: l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, territorialement homogène et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Ils ont

qualifié les activités de la CNUCED d'utiles dans l'optique de la création de l'État palestinien.

7. Des représentants étaient troublés par l'absence de progrès dans le redressement économique, par la lenteur de la reconstruction de Gaza et par le versement inadéquat des fonds des donateurs. Ils ont souligné la nécessité d'intensifier l'aide internationale au peuple palestinien afin de reconstruire une économie en ruine. Ils ont appelé la communauté internationale à assumer ses responsabilités et ses engagements antérieurs pris à l'occasion de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza, tenue à Charm el-Cheikh en 2009. Les donateurs avaient versé moins de la moitié des 4,5 milliards de dollars de contributions annoncées à la Conférence.

8. De nombreux représentants se sont inquiétés des répercussions économiques graves des restrictions à la mobilité imposées dans le territoire palestinien occupé. Certains représentants étaient alarmés de constater qu'en 2009, 550 obstacles à la libre circulation existaient sur une superficie aussi réduite que la bande de Gaza. Les restrictions étouffaient l'économie, limitaient le commerce, empêchaient la conclusion de partenariats avec d'autres pays pour le renforcement des capacités et le développement des Palestiniens, réduisaient l'impact de l'aide des donateurs et des projets de coopération technique et perpétuaient le déficit budgétaire. Les levées partielles des restrictions à l'accès et à la circulation étaient inutiles. C'est de la levée complète de toutes les mesures de bouclage et de blocus dont le territoire palestinien occupé avait besoin.

9. Les représentants ont souligné la nécessité de lier les secours au développement. Ils ont insisté sur le droit du peuple palestinien au développement et ont remercié la CNUCED de rappeler à la communauté internationale l'existence de ce droit. Ils ont appelé de leurs vœux le financement par les donateurs des investissements nécessaires à la reconstruction du secteur privé palestinien, la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des exportations et de la compétitivité palestiniennes, et l'adoption de toutes les mesures voulues pour mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien.

10. Les participants ont salué les activités de coopération technique que le secrétariat poursuivait en vue de doter le peuple palestinien des capacités institutionnelles nécessaires au fonctionnement de son futur État. Ils ont félicité le secrétariat des progrès considérables accomplis dans le cadre du programme SYDONIA et de la promotion de politiques commerciales axées sur la lutte contre la pauvreté et l'intégration régionale.

11. Des participants étaient alarmés de constater que l'aide financière allouée au développement et au renforcement des capacités économiques et institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et à l'édification d'un État palestinien indépendant et viable était modeste. Les représentants ont exprimé leur crainte qu'en cas de poursuite de cette tendance, le peuple palestinien ne soit pas capable de sortir du cycle actuel de dépendance économique. L'Union européenne a affirmé son engagement de maintenir une aide équilibrée pour satisfaire les besoins à court terme et à long terme des Palestiniens. En 2008, elle avait débloqué 497 millions d'euros à titre de contribution au budget, au développement et aux besoins humanitaires des Palestiniens. En 2009, l'aide de l'UE était estimée à 439 millions de dollars.

12. Les représentants ont soutenu la proposition de la CNUCED de faire appel au Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé. La plupart des représentants ont demandé instamment aux donateurs d'accroître leur contribution au programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, conformément au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra. Ils ont noté avec préoccupation que faute de ressources, les activités du secrétariat s'inscrivant dans le cadre du programme Empretec Palestine et du programme de rétention des investissements avaient été retardées.

13. Plusieurs représentants attendaient avec intérêt l'examen approfondi auquel devait procéder le Groupe de l'assistance au peuple palestinien, en tant qu'étape importante en vue du renforcement du programme de travail de la CNUCED dans ce domaine.

---